



Vendredi 08 mai 2020

Informations sur les conditions du déconfinement progressif à Rouen

Afin de freiner la propagation du virus, des mesures de confinement ont été prises par le gouvernement le 16 mars dernier. Dans son allocution du 13 avril, le Président de la République a annoncé le déconfinement progressif de la population à compter du lundi 11 mai.

« Dans ce contexte, et en fonction des consignes de l'Etat, les services de la Ville de Rouen ont préparé cette nouvelle étape importante, avec pour objectif d'assurer au mieux le maximum de services publics. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité est primordial tout comme le port du masque est particulièrement recommandé dans tous les lieux fréquentés par du public afin de garantir la réussite du déconfinement. Je tiens à remercier les agents municipaux et métropolitains qui depuis le début du confinement ont assuré la continuité des services dans l'intérêt de la population », insiste
Yvon ROBERT, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie.

Avec en permanence le souci de la sécurité des usagers et des personnels, une organisation spécifique est mise en œuvre pour assurer au mieux les missions suivantes :

Ecoles :

Afin d'assurer un retour en classe des élèves dans les meilleures conditions et dans le respect des règles sanitaires (protocole sanitaire, gestes barrières), **les écoles rouennaises rouvriront progressivement à compter du lundi 25 mai :**

- Les élèves de CP et de CM2 seront accueillis le lundi 25 mai et le mardi 26 mai, aux fins de constituer des demi-groupes pour la semaine du 2 juin, ainsi que les CP et CE1 dédoublés de REP et REP+ (classes de moins de 15 élèves en temps ordinaires) ;
- Les élèves de CE1, CE2 et CM1 seront accueillis le jeudi 28 mai et le vendredi 29 mai, aux mêmes fins que ci-dessus ;
- Les demi-groupes constitués du CP au CM2 reprendront à compter du 2 juin par rotation de groupes les lundis et mardis et les autres demi-groupes les jeudis et vendredis ;
- Les groupes non accueillis à l'école les lundis et mardis ou jeudis et vendredis feront l'objet d'une possibilité de prise en charge en accueil de loisirs soit directement par la Ville soit en partenariat avec des associations (MJC...) les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 08h à 18h (repas à fournir par les familles) selon les capacités d'accueil. Les animateurs organiseront des activités permettant la continuité pédagogique de l'Education nationale. Seront accueillis en priorité, dans la limite de 300 places municipales et de places proposées par des associations, les enfants de soignants, de personnels de sécurité, d'enseignants et de personnels des écoles, de personnels des transports en commun, de familles monoparentales qui travaillent, et les enfants dont les deux parents travaillent ;



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53



- L'accueil habituel du mercredi est maintenu avec des effectifs moindres pour les mêmes raisons sanitaires et sur la base des mêmes priorités ;
- A compter du 25 mai, l'accueil inclura le périscolaire du matin, avancé à 7h30, le temps scolaire, le temps du midi avec un repas froid se conservant à température ambiante, le périscolaire du soir jusqu'à 18h ;
- S'il s'avérait que des parents placent leurs enfants en faible nombre, conduisant des classes à dénombrer moins de 15 élèves, à l'instar des CP et CE1 de REP et REP +, ces classes pourraient ouvrir 4 jours par semaine ;
- Selon l'expérience de la reprise à compter du 25 mai, il pourra être envisagé une reprise des grandes sections de maternelle le 9 juin, dans des conditions à déterminer ;
- La semaine du 11 mai sera consacrée au nettoyage approfondi des locaux et à la mise en œuvre école par école des consignes sanitaires (circulations, marquages au sol) ;
- Les 18 et 19 mai permettront d'affiner les conditions de la reprise. Le 19 mai, les enfants de soignants ne pourront pas être accueillis pour permettre le nettoyage et la désinfection des 6 écoles occupées durant le confinement ;
- Un courrier présentant ce dispositif a été adressé à tous les parents sur l'application Concerto.

« La sécurité des enfants et des personnels, de l'Education nationale et municipaux, qui sont accueillis dans les écoles est notre priorité. Compte tenu des règles sanitaires à mettre en place, connues tardivement, nous avons souhaité prendre le temps pour assurer un accueil de qualité respectant ces règles à compter du 25 mai, indiquent **Yvon ROBERT, Maire de Rouen, et Frédéric MARCHAND, Adjoint en charge des Ecoles et des Centres de Loisirs.** Nous avons travaillé ensemble, Education nationale, équipes éducatives et services de la Ville, afin de préparer dans les meilleures conditions ce retour échelonné des élèves dans les classes ».

Crèches :

Réouverture progressive à compter du lundi 25 mai avec un nombre de berceaux municipaux limité afin de garantir les règles de sécurité.

Les enfants prioritaires seront les enfants de soignants, de personnels de sécurité, d'enseignants et de personnels des écoles, de personnels des transports en commun, de familles monoparentales qui travaillent, et les enfants dont les deux parents travaillent.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53



Mesures de protection pour les habitants :

La Ville de Rouen mettra gratuitement à disposition des habitants qui le souhaitent un masque alternatif en tissu lavable (réutilisable). Les livraisons sont réceptionnées en trois fois entre le 8 et le 23 mai. Une première distribution postale sera faite dans le courant de la semaine du 11 mai pour les personnes de plus de 65 ans. Pour les autres habitants, un dispositif de retrait sur différents sites de la ville sera mis en place à compter du 18 mai. Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif sont précisées sur le site internet de la Ville : <https://rouen.fr/masques-covid19>.

Mobilités :

Afin d'accompagner la baisse probable ces prochaines semaines de l'utilisation des transports en commun et éviter un recours massif à l'automobile, la Métropole Rouen Normandie souhaite favoriser les déplacements doux, notamment l'usage du vélo. Pour cela, des aménagements sur l'espace public sont en cours. La Métropole a également annoncé des mesures en faveur de la pratique du vélo (relance de la prime à l'acquisition de vélos électriques, dispositif d'aide à la réparation de vélos, gratuité temporaire des abonnements pour l'utilisation du réseau Cy'clic). Infos : <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/presse/2020/la-metropole-mise-sur-les-transport-doux-8857>.

La place du piéton dans la ville fera l'objet d'une attention particulière, notamment pour garantir que les files d'attente devant les commerces permettent les flux de piétons dans le respect des règles de distanciation physique. Différentes possibilités sont à l'étude, entre élargissement de trottoir et zones de rencontres, et feront l'objet de concertation avec les commerces concernés.

Le stationnement sur voirie avait été rendu gratuit dès le 16 mars, et pour toute la période de confinement. **A compter du 25 mai, les opérations de contrôle du stationnement sur voirie vont reprendre.** Seuls les stationnements gênants et très gênants seront contrôlés à compter de la semaine du 11 mai. L'abonnement des résidents rouennais pendant la période de confinement, soit deux mois, sera rendu gratuit. Les modalités de mise en œuvre de cette gratuité (remboursement ou prolongement de l'abonnement pour une période de deux mois) sont actuellement à l'étude.

Reprise d'activité des agents municipaux :

Un plan de reprise d'activité a été élaboré pour les services de la Ville. Durant cette nouvelle phase, du 11 mai au 2 juin, le télétravail demeure la règle partout où cela est possible conformément aux consignes du gouvernement. La Ville a commandé des masques en tissu lavable pour les agents, et du gel hydroalcoolique est également prévu lorsque cela est nécessaire. Des aménagements supplémentaires à ceux déjà mis en œuvre ces dernières semaines pourront être envisagés en cas de besoin (pose de plexiglass notamment). Les mairies annexes Saint-Sever, Châtelet et Pasteur seront de nouveau ouvertes à compter du 18 mai. **Le respect des gestes barrières et le port du masque obligatoire pour tous dans les lieux municipaux (Hôtel de Ville, mairies annexes...) seront la règle à compter du 11 mai.**



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53



Commerce :

Concernant le commerce et l'artisanat, des mesures ont été annoncées et mises en œuvre par la Ville et la Métropole dès le début du confinement : exonération de loyers pour les commerces hébergés dans des propriétés de la Ville, de la SEMRI ou de Rouen habitat, exonération des droits d'occupation du domaine public et autres taxes dus à la Ville pour la période du confinement, recensement et mise en ligne des commerces et artisans ouverts, de ceux faisant de la livraison à domicile et ce dès le début du confinement, mise en place de deux drives pour les producteurs habituellement présents sur les marchés, création avec la Région d'un fonds de solidarité complémentaire à celui de l'Etat pour accompagner les petites entreprises et les commerces.

Si des réflexions sont en cours pour redynamiser le commerce dans les prochains mois, la priorité identifiée est la reprise d'activité dans de bonnes conditions de sécurité. **A ce titre, la Ville contribue à la constitution d'un kit de sécurité en mettant à disposition des associations de commerçants un lot de 3000 visières de protection.**

Soutien aux associations et aux clubs :

La Ville versera l'ensemble des subventions prévues au budget 2020 aux associations rouennaises. Une attention particulière est apportée à la culture. En effet, le soutien aux acteurs culturels impactés par les annulations et les fermetures d'établissements nous paraît indispensable. C'est pourquoi nous étudions toutes les solutions de report, afin de pouvoir présenter les projets artistiques aux publics, mais aussi la possibilité, quand les reprogrammations ne sont pas possibles, de régler les prestations non réalisées par l'ensemble des partenaires artistiques et culturels de la Ville. Concernant le monde sportif et l'accompagnement des clubs, en plus des subventions versées, les prestations et actions programmées qui n'ont pas pu être effectuées seront également réglées. Des échanges sont actuellement en cours avec la Métropole, en lien avec la Région et le Département, pour le soutien aux acteurs du monde sportif et aux clubs.

Marchés :

La Ville souhaite vivement pouvoir rouvrir des marchés comme le Premier Ministre l'a lui-même exprimé. Néanmoins, les conditions telles qu'exprimées ce jour par la Préfecture sont telles qu'un travail conséquent est nécessaire avant de pouvoir amorcer une date de réouverture. Les discussions avec les services de l'Etat sont en cours.

Parcs/Jardins :

Le Département de la Seine-Maritime étant classé dans la catégorie verte du plan de déconfinement, la réouverture est acquise à compter du 11 mai. Le Jardin des Plantes rouvrira quant à lui partiellement au public à compter du 14 mai.



Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53



Cimetières :

Réouverture des cimetières de la Ville à compter du 11 mai. Des affiches rappelant les gestes barrières seront apposées aux entrées. Les inhumations demeurent limitées à 20 personnes.

Equipements sportifs :

Jusqu'à nouvel ordre, et dans l'attente de consignes précises de la part du gouvernement, les équipements sportifs de la Ville resteront fermés.

Bibliothèques :

Dans un premier temps, du 19 mai au 6 juin, ouverture de points de retraits de documents sur trois bibliothèques : Simone de Beauvoir, Centre Parment, Grand Mare. Les réservations de documents pourront se faire sur le site internet des bibliothèques et par téléphone à partir du 12 mai. Quatre bibliothèques (Simone de Beauvoir, Centre Parment, Grand Mare, Villon) pourraient rouvrir le 9 juin avec jauge limitée. Puis ultérieurement, les bibliothèques Capucins et Châtelet. La bibliothèque Saint-Sever est fermée pour travaux jusqu'en septembre. Le contenu numérique du réseau des bibliothèques rouennaises Rn'Bi reste accessible à tous.

Concernant les autres équipements municipaux, des informations sur les conditions de leur réouverture progressive seront communiquées régulièrement.

Pour plus d'informations : rendez-vous sur le site www.rouen.fr et sur les réseaux sociaux de la Ville (Facebook, Twitter...).



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53